

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Monica Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7374b89403a3bfff15350b>

Date d'obtention : 2022-02-24 21:07:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de bien suivre les étapes de la grille d'évaluation. L'importance de saisir le cellulaire et de communiquer avec la service de police. Les étapes de la démarche sont une méthode très efficace et vraiment bien détaillées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une meilleure structure lors de ce type d'intervention. C'est très clair, pas de danger de se tromper. Cela apporte une assurance lorsque nous savons où aller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je retiens particulièrement de ne pas regarder le contenu du cellulaire de l'élève.